

L
O
U

NUMERO SPECIAL , NUMERO SPECIAL

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE, COMMUNE DE
G U I L L A U M E S

SCRUTIN DES 12 ET 19 MARS 1978

L U M E ...

**BULLETIN
D'INFORMATION
DE LA VIE
GUILLAUMOISE**

**-----
Directeur de la publication: J.P. Ravel
-----**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En Mars 77, 364 d'entre vous m'ont témoigné leur confiance. Va voir m'ont placé, avec 4 de mes colistères, en tête des résultats, mais nous n'avons pas obtenu la majorité des sièges tant en recueillant 51% de vos suffrages.

Le 12 Mars 78, nous aurons une chance de rééquilibrer le rapport des forces au sein du Conseil qui, il faut bien le dire, est dirigé par un groupe qui n'est pas à la hauteur des responsabilités qui lui incombent. Responsabilités qu'il n'a pas voulu partager. Ceci au détriment de l'intérêt général, de l'intérêt de Guillaume.

Aussi, je vous lance un appel, un appel à l'union, un appel à la réconciliation.

Si vous reportez vos voix sur notre candidat vous nous assurez la victoire malgré les manœuvres de vos adversaires : provocations et gonflage de la liste.

Nous aurons alors les moyens de leur faire entendre raison. Ils seront obligés de tenir compte de votre volonté librement exprimée.

Victorieux, je m'engage à tout mettre en œuvre pour que Guillaume retrouve sa tranquillité, pour que tous ensemble nous essayions de lui redonner vie en ne recherchant et en ne défendant que l'intérêt général.

Oui... réfléchissez bien. Allé. vous laissez MM GINÉSY, RAVEL remporter cette élection grâce aux électeurs de Péone, Puget, Gropel..... qui ne sont venus s'unir à Guillaume que pour une élection? Les rancœurs seront plus vives, les "clans" persisteront.

Comme en 77, je vous fais confiance. La raison, le bon sens, l'honnêteté morale doivent triompher.

La victoire de notre candidat, ce siège supplémentaire est la chance, l'unique chance de Guillaume.

A vous de décider.

Piquilar

CHERE-ELECTRICE, CHER ELECTEUR

Le 12 Mars 1978, vous allez être appelés à voter pour pourvoir au remplacement d'un Conseiller Municipal invalidé par le Conseil d'Etat.

Nous voulons des élections propres, des élections où chacun puisse se prononcer librement sur un programme, sur des idées et non des élections où les votes sont forcés. Faut-il vous rappeler les manœuvres de M. GINESY pour les Elections de ?? ? Faut-il vous rappeler les 138 inscriptions et les radiations sur la liste électorale ? Les procurations ? Une campagne dispendieuse ? Les promesses, les pressions ?

Parions que M... GINESY va remettre tout cela pour cette élection partielle. Nous pouvons déjà constater près d'une centaine de nouvelles inscriptions. Nous pensions réellement que l'an passé le plein avait été fait. Et bien non ! Il y avait encore quelques "bons électeurs" sur Péone à inscrire sur GUILLAUMES, il y en avait à Puget-Théniers, à Sospel

Comme dit la chanson: "Ils sont venus, ils sont tous là, même le file... autour de... M. GINESY." Faut-il en conclure que son état de "santé" ou celui de M. RAVEL Francis est le même que celui de LA MAMA ?

En ce qui nous concerne, nous refusons d'agir ainsi. Nous faisons confiance aux électeurs. Nous voulons absolument que votre choix soit motivé. Nous avons raison puisqu'au lendemain des résultats de mars 77, nous écrivions que malgré tout ce que M. GINESY a dit, a fait, a promis, il a subi un échec. Vous nous avez placés en tête du tableau avec plus de 30 voix d'avance sur les candidats de M. GINESY. Nous avons obtenu 51% des suffrages et il s'en est fallu de quatre voix pour que nous soyons majoritaires en sièges.

Quelles que soient vos opinions, nous sommes persuadés qu'aucun d'entre vous ne peut approuver les procédés de M. GINESY: ce n'est pas comme cela qu'une élection doit se gagner!

Nous avons refusé, nous refusons et nous refuserons toujours d'entrer dans son jeu: c'est lui qui conteste des inscriptions, c'est lui qui radie, c'est lui qui gonfle la liste.....

Nous n'irons jamais chercher notre belle-famille, nos parents proches ou éloignés, nos amis d'école..... Certains d'entre nous n'ont même pas fait inscrire leur femme!

Demain, si nous avons 6 élus au lieu de 5, ce sera parce que vous appréciez notre honnêteté, parce que vous approuvez notre action en faveur de La Commune depuis que nous sommes élus, et que vous l'approuviez déjà, avant que nous soyons candidats!

Cette fois, il s'agit moins pour vous de choisir entre deux programmes mais de vous prononcer sur le bilan d'une année de gestion.

Des deux listes, laquelle a été le plus de volonté pour réaliser et défendre son programme ? Laquelle des deux s'est montrée la plus entreprenante ?

INFORMATION, CONSULTATION, PARTICIPATION: C'était un de nos slogans.

Nous avons proposé au Conseil de publier un journal municipal gratuit pour vous tenir informés: ILS ONT REFUSÉ! Ils ont même refusé que nous utilisions le matériel de la Mairie pour faire notre journal, tout en leur assurant de payer les fournitures.

Actuellement nous tirons Lou LUME, à nos frais, avec l'aide des abonnés.
C'est NOUS qui affichons les dates du Conseil, qui les faisons publier dans la presse.

COMME PROMIS, nous avons organisé des séances de travail préparatoire à ces Conseils pour vous faire participer à la gestion communale.

COMME PROMIS nous avons demandé et obtenu la création des commissions extra-municipales. ILS ONT REFUSÉ qu'elles soient publiques et M. RAVEL ne les utilise plus!

POUR UNE GESTION DEMOCRATIQUE: C'était un autre slogan.

Tous ces faits prouvent que MM. GINESY-RAVEL ne veulent pas d'une gestion claire, ouverte à tous les citoyens. Le Conseil Municipal lui-même n'est pas tenu au courant de tout: projets et travaux réalisés sans consultation du Conseil, les délégués des différents syndicats intercommunaux ne donnent aucun compte-rendu de leurs travaux. TOUT SE PASSE PAR DERRIERE, M. RAVEL PENSE AVOIR LE POUVOIR ABSOLU!

Certaines questions ne sont débattues au Conseil que parce que nous arrivons dans la conversation. à les amener "sur le tapis" alors qu' ILS REFUSENT de les inscrire à l'ordre du jour.

ILS ONT REFUSÉ de tenir compte de la volonté exprimée par vos suffrages.

ILS ONT REFUSÉ de nous donner la moindre responsabilité.

ILS REFUSENT de nous laisser consulter certains dossiers.

ILS NE TIENNENT PAS LEURS ENGAGEMENTS quand par hasard, il leur arrive d'accepter nos propositions: aménagement combles de la Mairie, location estivale de l'appartement de fonction de l'école, réunion des bergers, propositions écrites à M. SASSI, directeur de la Colonie St Barthélémy, problème des compteurs d'eau.....

LE BUDGET NOUS EST PRÉSENTÉ FRAPPÉ A LA MACHINE: la colonne prévue pour le vote des Conseillers devient inutile: inutile de discuter, inutile de questionner. TOUTE MODIFICATION EST IMPOSSIBLE, le budget est à prendre ou à laisser.

Nous avons transmis au Conseil toutes les doléances écrites ou orales que les Guillaumoises nous adressent. Le courrier du Maire, par contre est "TOP-SECRET". Nous ne saurons jamais qui lui écrit et ce qu'il répond.

OUI, NOUS AFFIRMONS QUE LA GESTION ACTUELLE EST ANTIDÉMOCRATIQUE, de plus, en refusant de nous faire participer pleinement à la gestion de la Commune ils nous mettent dans l'impossibilité de vous en rendre compte.

INGERENCE DE M. GINESY: C'était écrit sur nos affiches.

Nous vous avons mis en garde: c'est maintenant un fait établi que personne ne peut et n'osera nier. Les "8" n'ont pas su et n'ont pas voulu régler nos problèmes avec le Conseil de GUILLAUMES: Ils font appel sans cesse à M. GINESY, ils ne s'en cachent plus.

Toutes ces critiques que nous venons d'énumérer ne sont malheureusement le fait que de M. GINESY qui veut gérer GUILLAUMES à son idée qui n'est pas toujours dans l'intérêt de GUILLAUMES.

Ils votent des augmentations de taxes: construction et équipement avec, pour argument: s'aligner sur Péone!

ILS REFUSENT de régler le contentieux au sujet des terrains de la piscine et du bâtiment administratif de Valberg. " Tant qu'IL ne nous réclame rien...." n'est pas une réponse acceptable.

Nous voulons que GUILLAUMES soit gérée par le Conseil de Guillaumes et non par le Maire de PEONE!

NOS PROPOSITIONS ET NOS POSITIONS:

- nous avons voulu revoir le système de recouvrement de la redevance de l'eau et de l'assainissement pour tenir compte du nombre d'usagers et de la période d'utilisation: ILS ONT REFUSE

- Nous avons proposé la création de classes de nature: c'est-à-dire l'utilisation de la Colonie St Barthélémy durant les périodes scolaires.

Demande formulée dès le début de notre mandat, ce n'est qu'au Conseil du 27 Janvier 78 qu'ils acceptent de faire des propositions écrites au Directeur de la Colonie. A ce jour rien n'est encore fait.

- nous voulons améliorer le déneigement du village: REFUSE

- nous avons proposé quelques aménagements du village: entretien du vieux cimetière, remise en état de la route d'accès au cimetière, construction de la margelle du puits sur la place de l'église, éclairage rustique des rues, aménagement du carrefour à l'entrée du village, protection pour le jardin d'enfants.

- nous avons demandé l'ouverture d'une permanence de la Mairie et d'une annexe de la pharmacie à Valberg.

TOUT CELA VOUS L'AVEZ LU DANS LOU LUME. QU'ONT-ILS ACCEPTE DE REALISER, RIEN!

Est-ce que nos propositions sont nuisibles? Est-ce être des démolisseurs?

Ils vous diront qu'ils ont 30 millions de travaux pour la protection contre les crues du Var et du Tuébi. Mais qui a insisté pour qu'un projet soit étudié? NOUS. Qui a demandé des travaux d'urgence? NOUS. Quant à eux, ils seraient encore en train de se demander si c'est à la Commune ou non de faire ces travaux.

NOUS SOMMES-NOUS OPPOSÉS A QUELQUE REALISATION QUE CE SOIT? NON

- Nous avons été POUR le développement de l'équipement sportif de Valberg mais nous sommes les seuls à demander un contrôle des recettes du Vasson.
 - Nous sommes les seuls à avoir voté pour le principe d'une indemnisation des propriétaires de la Combette.
 - nous avons été POUR le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères tout en sachant que nous n'aurons pas de délégué titulaire et tout en faisant remarquer que M. GINESY ne vient chercher que la participation financière de Guillaume: le projet est déjà étudié, emplacement et choix du procédé. (rappelons que le traitement des ordures ménagères était inscrit dans notre programme et non dans celui de M. GINESY.)
 - nous avons été POUR l'implantation d'un V.V.F. Pourquoi M. GINESY montre-t-il à l'heure actuelle autant d'empressement pour obtenir cette implantation puisqu'il s'agit du même organisme qui avait, il y a plusieurs années, sollicité M. DURANDY?
- Quand on dit aimer son village, on œuvre pour lui quel que soit le Maire en place!

Alors, dans quelques jours, à vous de choisir.....

- ou vous estimez que tout ce qui se passe à l'heure actuelle est bon pour la Commune, et vous remettez en place le Conseiller invalidé,
- ou bien vous estimez que la gestion de la Commune doit être faite par le Conseil Municipal dans son entier, que cette gestion doit être au service de Guillaume, des Guillaumoises, qu'il faut sanctionner les pratiques de MM. GINESY-RAVEL et VOUS VOTEREZ POUR NOTRE CANDIDAT afin de nous donner les moyens d'infléchir cette politique qui ne défend pas l'intérêt général.

Nous refusons de faire de cette élection partielle une affaire de personne. Il s'agit pour nous d'avoir les moyens de faire entendre notre avis.

En élisant notre candidat, vous exprimerez votre volonté de voir plus de coopération au sein du Conseil et plus de concertation avec la population.

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LE CANDIDAT DE LA LISTE D'UNION DEMOCRATIQUE.

MM. GIRIBONE, GRAILLE, PAZZI, RAVEL A. ET RAVEL J.P.

EXTRAITS DE L'UNIQUE JOURNAL "LE GUILLAUMOIS"

PARU LA VEILLE DES ÉLECTIONS DE MARS 77 POUR SOUTENIR LA LISTE "APOLITIQUE" DE M.GINESY.

Le Maire décide.

R. RICHIER. — Un recours administratif a été exercé à l'encontre de certains qui inscrits illégalement étaient paraît-il susceptibles de se présenter ?

C. GINESY. — C'est exact. Mais peu de bruit a été fait autour de cette affaire car ce sont des irrégularités administratives qui auraient pu être évitées si le Maire avait assuré pleinement sa mission en sa qualité de Président de la Commission Administrative de la liste électorale. Il suffisait de connaître le Code Electoral : ceci est élémentaire !...

LE DIFFÉREND DE PÉONE - GUILLAUMES

Il porte essentiellement sur le règlement de ces deux terrains. Le Maire de Guillaumes avait proposé (voir procès-verbal du Syndicat) de régler sa quote-part des terrains soit un tiers à PEONE, partie par des échanges possibles envisagés avec Guillaumes, partie en fonds libres ou en emprunts, PEONE acceptant toutes les suggestions susceptibles d'arranger le Maire de GUILLAUMES.

Depuis 1968, soit depuis près de 10 ans, ce problème n'a pu être réglé. Au cours des années, un grave malaise s'est installé, le Maire contestant d'avoir à régler sa quote-part à Péone. Il joue sur les mots, envisage un procès en consultant un avocat et se refuse à toute solution, sauf une, préconisée dans sa dernière Tribune : le Syndicat doit emprunter la somme nécessaire pour régler la Commune de PEONE.

Comment concevoir que la Commune de PEONE emprunte pour payer les deux tiers d'un terrain qui lui appartient et qu'elle apporte au Syndicat ? Belle proposition de saine gestion !

Que l'on sache que la Commune de PEONE aurait pu exercer une contrainte à l'égard de sa voisine. Elle ne l'a jamais fait, elle demande simplement le règlement du tiers de la valeur des terrains expertisés par les Domaines. Dans la mesure où cette dépense ne veut être réglée par Guillaumes, elle est prête à rembourser Guillaumes des quotas de participation mis par ses soins dans les constructions édifiées sur ces terrains.

*Nous sommes d'accord.
Mais encore faut-il préciser s'il s'agit du Maire de GUILLAUMES ou du Maire de Péone.*

Depuis Mars 77, nous aimerions bien savoir ce que M.RAVEL adécidé!

Pourquoi ne pas préciser que M. RAVEL faisait partie de cette Commission Administrative ?

Ignorait-il lui aussi le Code Electoral ?

La lecture de ce document prouve bien que PEONE demande simplement le règlement de 40 millions anciens représentant le 1/3 de l'estimation des Domaines pour les terrains sur lesquels sont construits la piscine et le bâtiment administratif de VALBERG.

*POURQUOI REFUSENT-ILS DE REGLER CE CONTENTIEUX ?
SI M. GINESY VEUT FAIRE UN CADEAU A GUILLAUMES, QU'IL LE DISE ET SURTOUT QU'IL L'ECRIVE !*

EXTRAITS DE LA PROFESSION DE FOI DE LA LISTE D'UNION
APOLITIQUE ET D'INTERET LOCAL DE M. GINESY

Combe de Barzès :

Doit être étudiée au plus tôt en plein accord avec les propriétaires concernés. Barzès se fera avec eux mais pas contre eux en définissant : la voie d'accès, le plan d'occupation des sols et l'exacte implantation des engins de remontée.

Que veut dire " au plus tôt " ? 1 an...2 ans...10 ans ...? car depuis plusieurs mois M. RAVEL refuse d'inscrire ce projet à l'ordre du jour.

Comment promettre que cela se fera " avec l'accord des propriétaires et avec eux et non contre eux " puisqu'ils viennent de refuser d'indemniser les propriétaires de la Combette.

Une gestion municipale est à l'image d'une gestion d'entreprise : tous les Conseillers municipaux doivent être des rouages actifs qui, dans le cadre d'une concertation constante, doivent élaborer autour du Maire les projets indispensables au soutien et à la promotion de l'économie locale.

Le travail de celle-ci doit s'effectuer non pas au niveau de deux ou trois de ses membres mais avec la concertation constante de tous les éléments qui constituent la liste pouvant assurer ainsi une promotion sage et efficace des projets communaux.

Ma méthode de travail sera donc basée sur la coopération très étroite de tous les Conseillers Municipaux à la gestion municipale.

*Pour de belles paroles, ce sont de belles paroles....
mais nous préférierions plutôt la mise en application de ces promesses!*

LES VOTES PAR PROCURATION

- PEUVENT EXERCER LEUR DROIT DE VOTE PAR PROCURATION, LES ELECTEURS
- QUE DES OBLIGATIONS DUMENT CONSTATÉES RETIENNENT ÉLOIGNÉS DE LA COMMUNE OÙ ILS SONT INSCRITS
 - QUE LEUR ETAT DE SANTÉ NE PERMET PAS DE SE DÉPLACER
 - QUI ONT LEUR RESIDENCE ET EXERCENT LEUR ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE HORS DU DÉPARTEMENT OÙ SE TROUVE LEUR COMMUNE D'INSCRIPTION.

SI VOUS PENSEZ ETRE DANS L'UN DE CES CAS, ADRESSEZ-VOUS AU COMMISSARIAT OU A LA GENDARMERIE LES PLUS PROCHES DE VOTRE DOMICILE, OU AU CONSULAT.

IL VOUS SUFFIRA DE FAIRE CONSTATER QUE VOUS AVEZ DROIT AU VOTE PAR PROCURATION ET VOUS DEVREZ DESIGNER VOTRE MANDATAIRE: C'EST-A-DIRE UN ÉLECTEUR OU ÉLECTRICE DE VOTRE CHOIX DE LA COMMUNE OÙ VOUS ÊTES INSCRIT.

ATTENTION: LE VOTE PAR PROCURATION ENLÈVE UNE PARTIE DU SECRET DU VOTE, DE PLUS, DANS LE CAS PRECIS DE GUILLAUMES, VOTRE PROCURATION SERVIRA ÉGALEMENT POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES.

ANNULATION D'UNE PROCURATION: SI VOUS AVEZ DES REGRETS QUANT AU CHOIX DE VOTRE MANDATAIRE VOUS POUVEZ FAIRE ANNULER LA PROCURATION EN REFAISANT LES MEMES DEMARCHES (COMMISSARIAT, GENDARMERIE, CONSULAT) ET DESIGNER UN AUTRE MANDATAIRE.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS PRÉSENTER À L'OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE ET VOTER AVANT L'ARRIVÉE DE VOTRE MANDATAIRE.

SI VOUS SOUHAITEZ CHOISIR UN MANDATAIRE PARMI NOUS, ECRIVEZ-NOUS RAPIDEMENT, NOUS NE FERONS AUCUN PORTE À PORTE POUR VOUS SOLLICITER.